

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2011

Août 2012

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2011

par Gabrielle Larente, avec la collaboration de Katia Bélanger et Alexis Labrosse, de la Direction de l'information sur le travail

La Direction de l'information sur le travail a comme mandat de produire et de diffuser des renseignements factuels et statistiques dans le domaine des conditions et des relations du travail. Elle a notamment la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail survenus au Québec.

Le présent bilan fait état de l'analyse des faits saillants de l'année 2011 centrée plus particulièrement sur les trois principales mesures associées aux arrêts de travail, soit le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux traçant un portrait statistique des dix dernières années. Des graphiques, la liste chronologique des conflits de plus de 100 travailleurs en 2011, de même que la définition des concepts utilisés sont présentés en annexe.

Table des matières

Faits saillants	5
Conflits du travail selon la compétence législative.	5
Conflits du travail selon le secteur d'origine et le secteur d'activité économique.	6
Conflits du travail selon l'affiliation syndicale	9
Conflits du travail selon la nature, les circonstances et les points en litige	10
Conflits du travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée	12
Conclusion	15
 Annexe I	
Graphique 1 Nombre d'arrêts de travail au Québec, 2002-2011	16
Graphique 2 Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 2002-2011	16
Graphique 3 Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 2002-2011	16
 Annexe II	
Liste des grèves et des lock-out en 2011 (100 travailleurs et plus)	17
 Annexe III	
Notes techniques (définition des concepts)	18
 Liste des tableaux	
Tableau 1 Données globales sur les conflits du travail, Québec, 2002-2011	5
Tableau 2 Conflits du travail selon la compétence législative, Québec, 2002-2011	6
Tableau 3 Conflits du travail de compétence provinciale dans les secteurs privé et public, Québec, 2002-2011	7
Tableau 4 Conflits du travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec, 2011	8
Tableau 5 Conflits du travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2011.	9
Tableau 6 Conflits du travail selon leur nature, Québec, 2011	10
Tableau 7 Circonstances entourant les conflits du travail, Québec, 2011	11
Tableau 8 Conflits du travail selon les points en litige et l'autorité compétente, Québec, 2011.	11
Tableau 9 Conflits du travail selon les régions administratives, Québec, 2011	12
Tableau 10 Conflits du travail selon le mois, Québec, 2011	13
Tableau 11 Conflits du travail ayant pris fin en 2011 selon la durée en jours ouvrables, Québec.	13
Tableau 12 Conflits du travail ayant pris fin en 2011 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec	14
Tableau 13 Conflits du travail ayant pris fin en 2011 selon les jours personnes perdus, Québec	14

Faits saillants

2011 : importante diminution du nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail

Alors qu'en 2010 on avait vu tripler le nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail, passant de 11 281 (en 2009) à 34 694 (en 2010), pour l'année 2011, ce sont 13 623 travailleurs qui ont été impliqués dans un arrêt de travail, représentant une diminution de 60,7 % (tableau 1). Parallèlement, le nombre de conflits a également diminué. Ce sont 58 conflits qui ont eu lieu au courant de l'année, dont 47 déclenchés en 2011, comparativement à l'année 2010 avec 69 conflits en cours d'année, dont 60 déclenchés durant cette période. Le nombre moyen de travailleurs impliqués par conflit a diminué de plus de la moitié (53,3 %), pour atteindre 235 alors qu'il était de 503 en 2010.

	Conflits		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus		Durée moyenne	
	déclenchés dans l'année	en vigueur au cours de l'année	Total	en moyenne par conflit	Nombre	% du temps ² travaillé	en jours civils	en jours ouvrables
2002	95	109	22 094	203	1 009 517	0,11	57	44
2003	96	115	17 925	156	876 879	0,10	74	59
2004	105	132	35 131	266	722 147	0,08	75	60
2005	113	130	114 697	882	1 450 950	0,16	77	29
2006	37	43	5 370	125	145 242	0,02	63	50
2007	44	51	8 365	164	187 236	0,02	67	44
2008	75	86	8 553	99	285 848	0,03	66	50
2009	36	60	11 281	188	318 205	0,03	86	69
2010	60	69	34 694	503	242 452	0,03	60	44
2011	47	58	13 623	235	411 220	0,04	78	56
Moyenne	71	85	27 173	320	565 070	0,06	70,6	49,7

1. Les données pour l'année 2011 présentées dans ce bilan sont préliminaires.

2. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada au catalogue n° 71F0004XVB. Seuls les travailleurs salariés non agricoles sont considérés.

Malgré ces diminutions, le nombre de jours-personnes perdus (JPP) a quant à lui grandement augmenté pour atteindre 411 220, soit 68,9 % de plus que l'année précédente. Cette forte variation peut être expliquée par la hausse notable de la durée moyenne des conflits, qui est passée de 44 à 56 jours ouvrables de 2010 à 2011. Notons que la durée moyenne en jours civils est passée de 60 à 78 jours pour la même période.

Conflits du travail selon la compétence législative

Au Québec, selon les activités des entreprises visées, plusieurs lois régissent les rapports collectifs de travail, notamment le Code du travail du Québec et le Code canadien du travail. Sur les 58 conflits du travail de l'année 2011, 54 (93,1 %) étaient associés à des entreprises et à des organismes dont les relations du travail sont régies par une loi de compétence provinciale (tableau 2) et 4 (6,9 %) à des entreprises et à des organismes dont les relations le sont par une loi de compétence fédérale.

Tableau 2
Conflits du travail selon la compétence législative, Québec, 2002-2011

	Conflits du travail ¹					Travailleurs touchés (en milliers)					Jours-personnes perdus (en milliers)				
	Compétence				Total	Compétence				Total	Compétence				Total
	provinciale		fédérale			provinciale		fédérale			provinciale		fédérale		
N	%	N	%	N	N	%	N	%	N	N	%	N	%	N	
2002	101	92,7	8	7,3	109	18,4	83,2	3,7	16,8	22,1	527,1	52,2	482,4	47,8	1 009,5
2003	108	93,9	7	6,1	115	15,6	87,2	2,3	12,8	17,9	678,9	77,4	197,9	22,6	876,9
2004	119	90,2	13	9,8	132	16,4	46,8	18,7	53,2	35,1	590,9	81,8	131,3	18,2	722,1
2005	130	100	0	0	130	114,7	100	0	0	114,7	1 451	100	0	0	1 451
2006	41	95,3	2	4,7	43	5,3	98,8	0,1	1,2	5,4	140,7	97	4,6	3	145,2
2007	48	94,1	3	5,9	51	7,6	90,3	0,8	9,7	8,4	168,8	90,1	18,4	9,9	187,2
2008	85	98,8	1	1,2	86	8,4	98,3	0,1	1,7	8,6	280,5	98,1	5,4	1,9	285,8
2009	57	95,0	3	5,0	60	11	96,5	0,4	3,5	11,3	298,0	93,7	20,0	6,3	318,0
2010	68	98,6	1	1,4	69	33,8	97,6	0,8	2,4	34,7	240,1	99	3,3	1	243,5
2011	54	93,1	4	6,9	58	7	51,1	6,7	48,9	13,6	330,4	80,3	80,8	19,7	411,2
Moy.	81	95,3	4	4,7	85	23,8	87,6	3,4	12,4	27,2	470,7	83,3	94,4	16,7	565,1

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Contrairement aux années précédentes, il y a eu en 2011 presque autant de travailleurs touchés par des conflits de compétence provinciale (6 956 ou 51,1 %) que par des conflits de compétence fédérale (6 667 ou 48,9 %). D'ailleurs, il s'agit de la deuxième plus forte proportion de la dernière décennie en ce qui a trait au nombre de travailleurs impliqués dans un conflit de compétence fédérale, la plus élevée étant de 53,2 % en 2004. Ce sont toutefois 330 375 (80,3 %) jours-personnes qui ont été perdus du côté provincial et 80 845 (19,7 %) du côté fédéral.

Conflits du travail selon le secteur d'origine et le secteur d'activité économique

Alors qu'en 2010 la proportion des conflits de compétence provinciale du secteur privé avait chuté à environ deux tiers (66,2 %), cette proportion ressemble davantage en 2011 à ce qu'on était habitué de voir depuis 2007, soit environ quatre cinquièmes (tableau 3).

Ce sont en effet 43 conflits (79,6 %) qui ont été déclenchés dans le secteur privé et 11 (20,4 %) dans le secteur public. Par ailleurs, les conflits du secteur public ont causé la perte de 231 940 jours de travail, comparativement à 98 435 jours pour le secteur privé. Il faut mentionner que les conflits du secteur privé n'ont touché que 1 757 (25,3 %) travailleurs tandis que les conflits du secteur public en ont visé à eux seuls presque trois fois plus, soit 5 199 (74,7 %).

Tableau 3
Conflits du travail de compétence provinciale dans les secteurs privé et public, Québec, 2002-2011

	Conflits du travail ¹					Travailleurs touchés (en milliers)					Jours-personnes perdus (en milliers)				
	Secteur					Secteur					Secteur				
	privé		public ²		Total	privé		public		Total	privé		public		Total
	N	%	N	%	N	N	%	N	%	N	N	%	N	%	N
2002	91	90,1	10	9,9	101	17,8	96,6	0,6	3,4	18,4	516,2	97,9	10,9	2,1	527,1
2003	89	82,4	19	17,6	108	13,0	83,3	2,6	16,7	15,6	664	97,8	15	2,2	678,9
2004	104	87,4	15	12,6	119	11,6	70,9	4,8	29,1	16,4	430,9	72,9	160	27,1	590,9
2005	81	62,3	49	37,7	130	17,3	15,1	97,4	84,9	114,7	286	19,7	1 165	80,3	1 451
2006	38	92,7	3	7,3	41	3,4	65,0	1,9	35	5,3	137,9	98,1	2,7	1,9	140,7
2007	40	83,3	8	16,7	48	5,7	75,7	1,8	24,3	7,6	165,6	98,1	3,2	1,9	168,8
2008	75	88,2	10	11,8	85	5,0	59,9	3,4	40,1	8,4	244,5	87,2	36,0	12,8	280,5
2009	49	86,0	8	14,0	57	3,5	32,1	7,4	67,9	10,9	233,9	78,4	64,3	21,6	298,2
2010	45	66,2	23	33,8	68	3,2	9,5	30,7	90,5	33,9	177,6	74	65,5	26	240,1
2011	43	79,6	11	20,4	54	1,8	25,3	5,2	74,7	7	98,4	29,8	231,9	70,2	330,4
Moy.	65	80,2	16	19,8	81	8,2	34,6	15,6	65,4	23,8	295,5	62,8	175,2	37,2	470,7

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublic et péripublic (des organismes et sociétés d'État) ainsi que les municipalités.

Depuis les dix dernières années, proportionnellement parlant, c'est en 2005 que l'on a observé la plus faible part de conflits dans le secteur privé (62,3 %). En 2011, on a recensé la troisième plus faible part dans le secteur privé (79,6 %). Par ailleurs, le nombre de travailleurs impliqués dans un conflit du secteur privé, pour la même période, est le plus petit jamais comptabilisé au cours des dix dernières années (1 757). Même constat quant au nombre de jours-personnes perdus, pour ce même secteur, qui était de 98 435 alors que la moyenne annuelle se situait à 295 500 entre 2002 et 2011. Quant aux conflits du secteur public survenus en 2011, ils ont occasionné le deuxième plus grand nombre de jours de travail perdus après 2005 (1 164 985), soit 231 940, alors que la moyenne des dix dernières années pour ce secteur atteignait 175 152 jours-personnes perdus.

Tableau 4

Conflits du travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec, 2011

	Conflits du travail ¹	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
			N	%
PROVINCIALE	54	6 956	330 375	80,3
Secteur primaire	4	191	955	0,2
Services forestiers	3	165	825	0,2
Services relatifs à l'agriculture	1	26	130	0
Secteur secondaire	11	716	40 189	9,8
Imprimerie, édition et industries connexes	2	265	16 872	4,1
Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	1	17	1 343	0,3
Industries de la machinerie (sauf électrique)	1	50	2 500	0,6
Industries des aliments	3	250	8 640	2,1
Industries des produits électriques et électroniques	1	25	2 075	0,5
Industries des produits minéraux non métalliques	1	16	1 360	0,3
Industries du bois	1	22	44	0
Industries du papier et des produits en papier	1	71	7 355	1,8
Secteur tertiaire	39	6 049	289 231	70,3
Autres services	3	26	2 344	0,6
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	1	23	3 726	0,9
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	5	110	10 535	2,6
Commerce de gros de produits pétroliers	1	7	28	0
Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	2	79	2 873	0,7
Hébergement	3	194	18 089	4,4
Restauration	2	65	14 686	3,6
Services de l'administration provinciale	4	2 364	14 587	3,5
Services d'enseignement	2	2 538	211 680	51,5
Services des administrations locales	4	178	5 554	1,4
Services de santé et services sociaux	6	131	2 022	0,5
Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	1	34	754	0,2
Services personnels et domestiques	1	7	1 364	0,3
Transports	4	293	989	0,2
FÉDÉRALE	4	6 667	80 845	19,7
Secteur tertiaire	4	6 667	80 845	19,7
Communications	1	5 852	76 076	18,5
Transports	3	815	4 769	1,2
TOTAL	58	13 623	411 220	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Tout comme les dix dernières années, c'est dans le secteur tertiaire (tableau 4) qu'ont eu lieu la grande majorité des conflits de l'année 2011, soit 39 conflits de compétence provinciale et 4 de compétence fédérale, pour un total de 43 conflits (74,1 %). C'est dans le secteur des communications, de compétence fédérale, qu'on a observé le plus grand nombre de travailleurs touchés, soit 5 852, tous de la Société canadienne des postes. Ce conflit avait par ailleurs entraîné la perte de 76 076 jours de travail en juin 2011.

Le plus grand nombre de jours-personnes perdus, soit 211 680, a été enregistré dans le secteur des services d'enseignement, lors des conflits à l'Université de Sherbrooke (1 300 travailleurs et 104 957 JPP) et à l'Université McGill (1 617 travailleurs et 106 722 JPP) qui se sont terminés à la fin de l'automne de 2011. D'autres conflits majeurs ont retenu l'attention en 2011. Notons à cet effet celui du Journal de Montréal (250 travailleurs et 16 786 JPP en 2011), le lock-out Au Roi du coq rôti (39 travailleurs et 13 124 JPP) ainsi que les grèves, en février, au gouvernement du Québec, à la Direction des relations professionnelles du Secrétariat du Conseil du trésor (juristes de l'État, 900 travailleurs et 9 450 JPP) et au Directeur des poursuites criminelles et pénales (procureurs de la Couronne, 450 travailleurs et 4 230 JPP).

Conflits du travail selon l'affiliation syndicale

Alors qu'en 2010 la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) avaient été impliquées dans 24 (34,8 %) arrêts de travail chacune, les unités affiliées à la CSN ont pris part en 2011 à 15 conflits (25,9 %) et celles affiliées à la FTQ, à 33 conflits (56,9 %). Quant aux autres syndicats, soit la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et les syndicats indépendants, ils ont été impliqués dans 10 conflits (17,2 %) (tableau 5).

Au cours de la période à l'étude, ce sont 558 travailleurs affiliés à la CSN qui ont été touchés par un conflit du travail comparativement à 10 578 affiliés à la FTQ. Au regard des jours de travail perdus, il y en a eu 45 806 (11,1 %) impliquant des unités affiliées à la CSN et 230 888 (56,1 %) visant des unités affiliées à la FTQ, représentant respectivement une diminution de 69 % ainsi qu'une hausse de 394,7 %. Du côté de la CSD et des autres syndicats indépendants, ce sont 2 487 travailleurs (18,3 % du total) qui ont été impliqués dans des conflits du travail et 134 526 (32,7 %) jours de travail qui y ont été perdus.

	Conflits du travail ¹		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	33	56,9	10 578	77,6	230 888	56,1
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	15	25,9	558	4,1	45 806	11,1
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	6	10,4	181	1,3	21 392	5,2
Indépendant - Local	2	3,4	1 642	12,1	108 797	26,5
Indépendant - Provincial	2	3,4	664	4,9	4 337	1,1
Total	58	100	13 623	100	411 220	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Conflits du travail selon la nature, les circonstances et les points en litige

La répartition des conflits du travail selon leur nature (tableau 6) indique que, pour 2011, 55,1 % (53,4 % de compétence provinciale et 1,7 % de compétence fédérale) des conflits ont été des grèves, comparativement à 72,5 % (toutes de compétence provinciale) en 2010. La catégorie des grèves et lock-out a représenté 17,3 % des conflits de l'année et les lock-out, 27,6 %, soit une hausse de 59,5 % comparativement à l'année précédente. En outre, 269 736 jours de travail (65,6 %) ont été perdus lors de grèves, 107 129 jours (26,1 %) l'ont été lors de grèves et lock-out et 34 355 (8,3 %) lors de lock-out.

Tableau 6 Conflits du travail selon leur nature, Québec, 2011						
	Conflits du travail ¹		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Compétence provinciale						
Grèves	31	53,4	5 875	43,2	267 816	65,1
Grèves et lock-out ²	8	13,8	614	4,5	28 339	6,9
Lock-out	15	25,9	467	3,4	34 220	8,3
Total partiel	54	93,1	6,956	51,1	330 375	80,3
Compétence fédérale						
Grèves	1	1,7	640	4,6	1 920	0,5
Grèves et lock-out	2	3,5	5 988	44	78 790	19,2
Lock-out	1	1,7	39	0,3	135	0
Total partiel	4	6,9	6 667	48,9	80 845	19,7
Total	58	100	13 623	100	411 220	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. La catégorie Grèves et lock-out regroupe les conflits qui donnent successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

C'est principalement au moment de la négociation d'un renouvellement de convention collective que surviennent la majorité des conflits (tableau 7). Pour la période à l'étude, ce sont 55 des 58 conflits qui ont eu lieu dans ces circonstances, ceux-ci touchant 99,7 % des travailleurs et occasionnant la perte de 409 388 jours de travail. Seulement 3 conflits ont été déclenchés lors de la négociation d'une première convention collective, touchant 41 travailleurs et causant 1 832 jours-personnes perdus.

Tableau 7 Circonstances entourant les conflits du travail, Québec, 2011						
	Conflits du travail ¹		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
En cours de convention	0	0	0	0	0	0
Négociation d'une première convention	3	5,2	41	0,3	1 832	0,4
Négociation d'un renouvellement	55	94,8	13 906	99,7	408 376	99,6
Négociation d'une réouverture	0	0	0	0	0	0
Total	58	100	13 947	100	410 208	100

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

L'augmentation générale des salaires a été en 2011 le principal facteur de conflit dans 27 cas provinciaux et 2 cas fédéraux (tableau 8). Ces conflits ont touché 10 214 travailleurs (74,9 %) et engendré la perte de 255 467 jours de travail (62,1 %). Dans 11 cas, tous provinciaux, où le motif n'était pas précisé, 255 travailleurs ont été impliqués et 7 885 jours de travail ont été perdus. Alors qu'en 2010, au regard des jours-personnes perdus, l'horaire de travail était la première cause de conflit (36,7 % du total), en 2011, 8 conflits y ont été liés, touchant 333 travailleurs (2,4 %) et entraînant la perte de 29 202 jours de travail (7,1 %). Par ailleurs, même si les prestations de retraite et les assurances ont été le principal point en litige dans seulement 2 conflits (3,4 %), 1 688 travailleurs (12,4 %) ont été touchés par ces conflits qui ont causé la perte de 109 365 jours-personnes (26,6 %), occupant la deuxième place en importance quant au nombre de jours-personnes perdus.

Tableau 8 Conflits du travail selon les points en litige et l'autorité compétente, Québec, 2011									
	Conflits du travail ¹			Travailleurs touchés			Jours-personnes perdus		
	Prov.	Féd.	Total	Prov.	Féd.	Total	Prov.	Féd.	Total
Augmentation générale des salaires	27	2	29	3 722	6 492	10 214	177 471	77 996	255 467
Autres motifs	1	--	1	50	--	50	2 500	--	2 500
Diminution des heures	1	--	1	22	--	22	44	--	44
Diminution générale des salaires	1	--	1	29	--	29	899	--	899
Horaire de travail	7	1	8	294	39	333	29 067	135	29 202
Impasse ou lenteur ou refus de négociier	2	--	2	834	--	834	1 554	--	1 554
Jours fériés, congés annuels, maladie, maternité ou spéciaux	1	--	1	16	--	16	1 360	--	1 360
Motif non précisé	11	--	11	255	--	255	7 885	--	7 885
Prestations de retraite et assurances	2	--	2	1 688	--	1 688	109 365	--	109 365
Primes	--	1	1	0	136	136	0	2 714	2 714
Questions, interprétations ou manquements à la convention	1	--	1	46	--	46	230	--	230
TOTAL	54	4	58	6 956	6 667	13 623	330 375	80 845	411 220

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Conflits du travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée

La distribution des conflits du travail selon la région (tableau 9) montre que ce sont les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale qui ont cumulé le plus grand nombre de conflits, soit respectivement 14 et 9 (24,1 et 15,5 %), touchant 3 489 et 1 235 travailleurs (25,6 et 9 %), en plus d'entraîner la perte de 134 665 et 17 178 jours de travail (32,7 et 4,2 %). Alors qu'en 2010 c'était à Montréal que le plus de travailleurs avaient été impliqués dans des conflits, pour l'année à l'étude, le conflit à la Société canadienne des postes, qui a eu lieu au Québec et dans d'autres provinces, est celui qui en a touché le plus, soit 5 852 (42,9 %). Au regard des jours-personnes perdus, c'est la région de Montréal qui, pour la deuxième année consécutive, arrive au premier rang (134 665), suivie de près par l'Estrie avec 126 952 jours (30,8 %). D'ailleurs, c'est en Estrie que l'on a observé le plus grand nombre de travailleurs touchés par rapport à l'emploi, soit 0,77 %.

	Conflits du travail ¹	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus		Travailleurs touchés par rapport à l'emploi ²
			N	%	%
Bas-Saint-Laurent	2	93	7 398	1,8	0,10
Capitale-Nationale	9	1 235	17 178	4,2	0,33
Centre-du-Québec	3	71	806	0,2	0,07
Chaudière-Appalaches	1	8	512	0,1	0
Côte-Nord et Nord-du-Québec	2	18	39	0	0,03
Estrie	4	1 187	126 952	30,9	0,77
Lanaudière	3	181	2 163	0,5	0,07
Laval	1	136	2 714	0,7	0,07
Mauricie	5	184	19 675	4,8	0,15
Montérégie	8	442	13 595	3,3	0,06
Montréal	14	3 489	134 665	32,7	0,37
Outaouais	1	23	3 726	0,9	0,01
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	16	1 360	0,3	0,01
Plus d'une région ³	1	24	24	0	N.D. ⁴
Québec plus autre(s) province(s)	1	5 852	76 076	18,5	N.D.
Toutes les régions ⁵	2	664	4 337	1,1	N.D.
Total⁶	58	13 623	411 220	100	0,34

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. Le pourcentage des travailleurs touchés par rapport à l'emploi a été établi en utilisant, comme dénominateur, la moyenne annuelle de l'emploi par région. Les moyennes annuelles sont calculées à partir des données de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada au catalogue n° 71F0004XVB.

3. Plus d'une région : comprend les arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

4. ND : non disponible.

5. Toutes les régions : comprend les arrêts de travail qui ont touché toutes les régions administratives.

6. Le calcul du pourcentage total des travailleurs touchés par rapport à l'emploi tient compte de l'ensemble des travailleurs concernés par les conflits au cours de l'année.

Alors qu'en 2010 c'était en juin qu'il y avait eu le plus grand nombre de conflits déclenchés au cours d'un même mois, c'est au cours du mois de février qu'on a observé en 2011 le plus grand nombre de conflits déclenchés, soit 9 (tableau 10), et c'est également au cours de ce mois qu'il y a eu le plus de conflits en cours, soit 19. Ces conflits ont touché 2 087 travailleurs et occasionné la perte de 28 014 jours de travail (6,8 %). Avec 17 conflits observés au cours du mois, c'est en juin qu'il y a eu le plus de travailleurs

impliqués dans un conflit (6 985). C'est également en juin qu'il y a eu le plus de jours-personnes perdus, avec 85 313 (20,7 %), suivi par le mois de novembre (67 905 ou 16,5 %). Enfin, un peu plus de la moitié des jours de travail perdus en 2011 ont été enregistrés au cours des quatre derniers mois de l'année, soit 226 868 jours (55,2 %).

	Conflits déclenchés durant le mois		Conflits en cours ¹ durant le mois			
	Conflits du travail	Travailleurs touchés	Conflits du travail	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
					N	%
Janvier	0	0	11	596	13 092	3,2
Février	9	1 670	19	2 087	28 014	6,8
Mars	2	39	17	694	14 889	3,6
Avril	3	210	18	761	10 257	2,5
Mai	2	871	15	1 233	10 900	2,7
Juin	5	6 606	17	6 985	85 313	20,7
Juillet	7	1 163	16	1 545	7 397	1,8
Août	3	26	13	1 364	14 489	3,5
Septembre	6	1 940	16	3 160	66 549	16,2
Octobre	3	95	15	2 825	65 833	16
Novembre	5	361	15	3 016	67 905	16,5
Décembre	2	69	14	2 964	26 581	6,5
Total	47	13 050	58	13 623	411 220	100

1. Pour les arrêts de travail en cours, les totaux ne correspondent pas à la somme des données de chacun des mois, pour les conflits et les travailleurs touchés, puisque des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

De tous les conflits ayant eu cours en 2011, 48 ont pris fin durant cette même période (tableau 11). Un peu plus de la moitié (52,1 %) de ces conflits ont duré 14 jours ouvrables ou moins, touchant 9 631 travailleurs et occasionnant la perte de 95 752 jours de travail. Plus du tiers des conflits (35,5 %) ont eu une durée de 50 jours et plus, 3 164 travailleurs ont vécu la fin d'un arrêt de travail et 422 749 jours de travail ont été perdus, représentant près de 4 jours-personnes perdus sur 5 (79,3 %) depuis le déclenchement de ces conflits.

	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²		Durée moyenne en jours ouvrables
	N	%	N	%	N	%	
De 5 à 14	13	27,1	7 625	57,4	92 386	17,4	8,3
De 15 à 24	3	6,3	215	2	4 233	0,8	19,7
De 25 à 49	3	6,3	279	2,1	9 877	1,9	34
De 50 à 99	8	16,7	1 829	13,8	123 245	23,1	76,3
De 100 à 199	3	6,3	1 015	7,6	116 722	21,9	137
200 et plus	6	12,5	320	2,4	182 782	34,3	369,3
Total	48	100	13 289	100	532 611	100	73,5

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours durant l'année.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 2011, on a tenu compte, dans le calcul de la durée, des jours ouvrables perdus depuis le début du conflit.

Par ailleurs, les unités de négociation de moins de 50 travailleurs ont été impliquées dans le plus grand nombre de conflits terminés en 2011 (tableau 12). Ce sont 27 conflits (56,2 %) qui ont visé ces unités. Bien que plus de la moitié des conflits se trouvaient dans ces unités, c'est dans celles de 100 à 499 travailleurs qu'on a observé le plus grand nombre de jours-personnes perdus, soit 156 541 (29,4 %), suivies de près par les unités de 500 à 999 travailleurs où 117 127 jours de travail (22 %) ont été perdus.

	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 25 travailleurs	15	31,2	218	1,7	15 293	2,9
De 25 à 49	12	25	429	3,2	19 798	3,7
De 50 à 99	9	18,8	635	4,8	41 054	7,7
De 100 à 499	6	12,5	1 277	9,6	156 541	29,4
De 500 à 999	4	8,3	3 261	24,5	117 127	22
1 000 à 4 999	1	2,1	1 617	12,2	106 722	20
5 000 et plus	1	2,1	5 852	44	76 076	14,3
Total	48	100	13 289	100	532 611	100

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours durant l'année.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 2011, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

C'est toutefois dans les unités de 5 000 travailleurs et plus, même si l'on n'y a observé qu'un seul conflit, que le plus grand nombre de travailleurs impliqués a été comptabilisé, soit 5 852 (44 %). Comparativement à l'année 2010 où seulement 6,3 % des jours de travail avaient été perdus dans des unités de négociation de cette taille, en 2011 c'est plutôt 14,3 %.

Enfin, si en 2010 c'est dans la catégorie des conflits ayant occasionné de 100 à 499 jours-personnes perdus que se trouvait la majorité des conflits terminés en cours d'année (27,6 %), cette majorité (29,2 %) se trouvait en 2011 dans les conflits ayant causé la perte de 1 000 à 4 999 jours de travail. Même si l'on n'y a observé que 4 conflits (8,3 %) ayant pris fin en cours d'année, c'est dans la catégorie des conflits ayant engendré la perte de plus de 50 000 jours de travail que l'on compte plus des trois quarts des jours-personnes perdus, soit 430 790 (80,9 %), et le plus de travailleurs impliqués (8 569 ou 64,5 %).

	Conflits du travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 100 jours-personnes	8	16,7	206	1,6	345	0,1
De 100 à 499	12	25	783	5,9	2 931	0,6
De 500 à 999	5	10,4	921	6,9	3 920	0,7
De 1 000 à 4 999	14	29,2	1 542	11,6	38 572	7,2
De 5 000 à 9 999	3	6,3	1 150	8,6	23 140	4,3
De 10 000 à 49 999	2	4,1	118	0,9	32 913	6,2
50 000 et plus	4	8,3	8 569	64,5	430 790	80,9
Total	48	100	13 289	100	532 611	100

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours durant l'année.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 2011, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

Pour terminer, trois graphiques sont présentés à l'annexe I. Le premier illustre l'évolution du nombre d'arrêts de travail pour les années 2002 à 2011, tandis que les deux autres font état des variations du nombre de travailleurs touchés par ces arrêts de travail et du nombre de jours-personnes perdus pour ces mêmes années¹. L'annexe II dresse une liste détaillée des grèves et des lock-out en 2011 dans les unités de négociation de 100 travailleurs et plus. L'annexe III explique la définition des principaux concepts utilisés dans ce bilan.

Conclusion

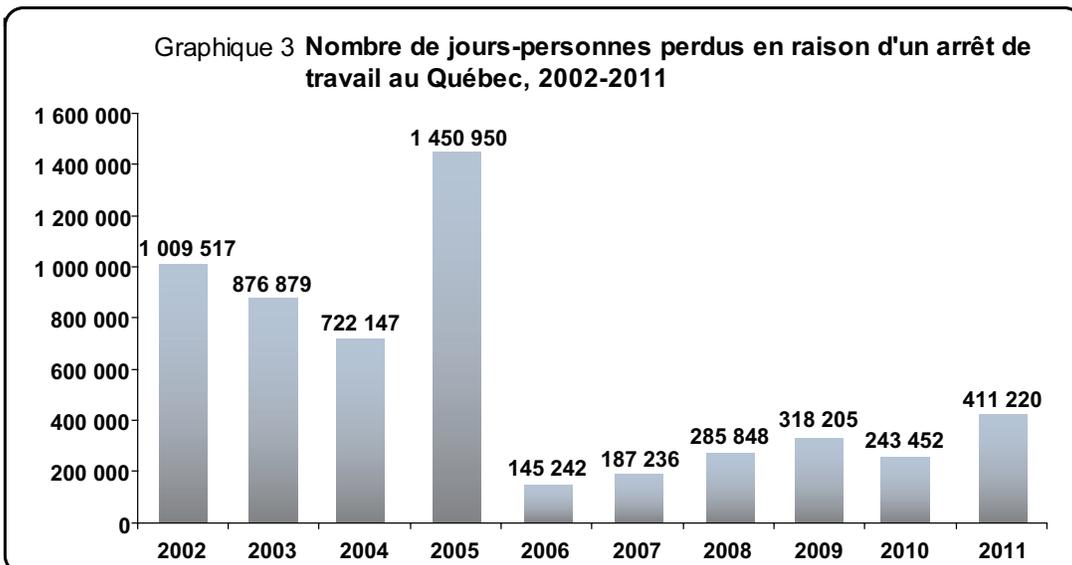
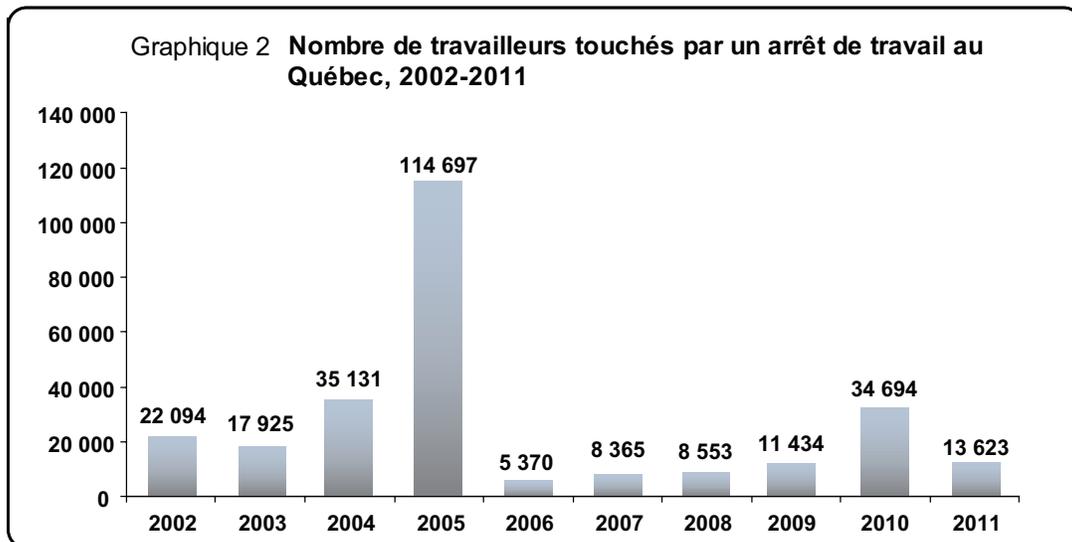
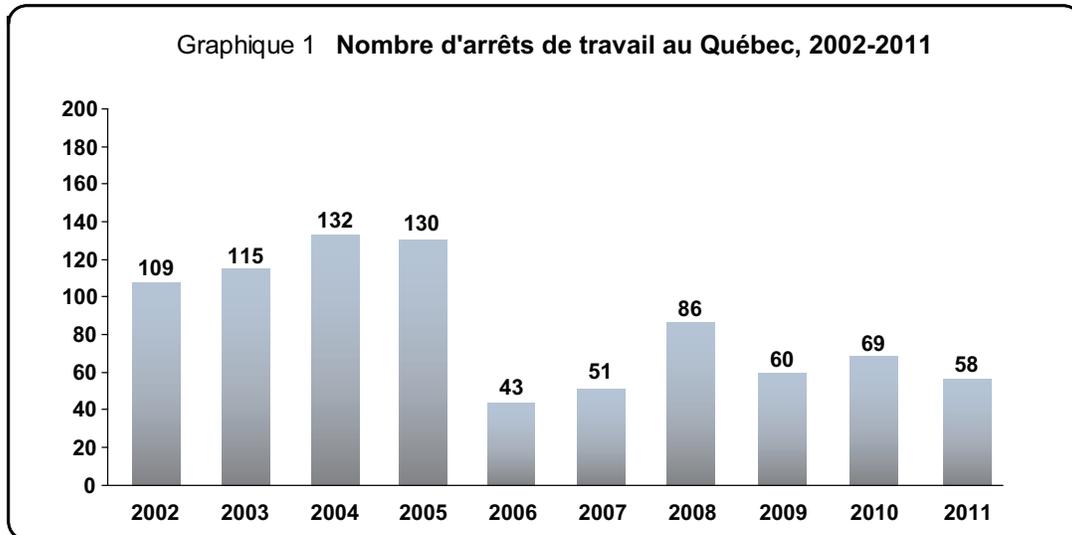
Le nombre d'arrêts de travail observés en 2011 a diminué de 15,9 % par rapport à l'année précédente (tableau 1). De tous les conflits, 81 % ont été déclenchés en cours d'année; des 19 % restants, certains durent depuis 2007. Ce sont 13 623 travailleurs qui ont été touchés par un conflit de travail, soit 60,7 % de moins qu'en 2010. En moyenne, 235 travailleurs étaient impliqués dans un conflit du travail, soit le deuxième plus haut taux depuis les cinq dernières années. Malgré les diminutions observées, le nombre de jours-personnes perdus a augmenté de 68,9 % entre 2010 et 2011.

De tous les conflits recensés en 2011, seulement quatre étaient de compétence fédérale (tableau 2). Ces conflits ont cependant touché presque autant de salariés que ceux de compétence provinciale. Au regard des conflits de compétence provinciale, 80 % d'entre eux ont eu lieu dans des entreprises privées (tableau 3), et plus particulièrement dans le secteur tertiaire (39 conflits, tableau 4). Plus de la moitié des conflits étaient des grèves (55,1 %) et plus du quart, des lock-out (27,6 %, tableau 6). Les unités affiliées à la FTQ ont été impliquées dans 56,9 % des conflits (tableau 5) et, dans 94,8 % des cas, il s'agissait de la négociation d'un renouvellement de convention collective (tableau 7). Le principal point en litige a été, dans 50 % des cas, l'augmentation générale des salaires, et 177 471 jours de travail ont été perdus lors de ces conflits (tableau 8).

Une fois encore, c'est dans la région de Montréal que le plus grand nombre d'événements a été observé (24,1 %, tableau 9) et c'est au mois de février qu'ont été déclenchés le plus d'arrêts de travail au cours d'un même mois (9 arrêts, tableau 10). Plus de la moitié des conflits ont duré 14 jours ou moins (tableau 11), et ce, majoritairement dans des unités de 49 salariés ou moins (56,2 %, tableau 12). Dans près du tiers des conflits (29,2 %), ce sont en moyenne entre 1 000 et 4 999 jours de travail qui ont été perdus (tableau 13).

1. Les données des 30 dernières années sont exposées dans le volume 9, numéro spécial – Forum 2012, de la revue *Regards sur le travail*. Voir l'article *Les arrêts de travail au Québec de 1981 à 2010 : portrait statistique de trois décennies*.

Annexe I



Annexe II

Liste des grèves et des lock-out en 2011 (100 travailleurs et plus)						
Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal	
Journal de Montréal, division de Groupe Québecor inc. Montréal Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal Fédération nationale des communications CSN Grève et lock-out	Imprimerie, édition et industries connexes	179	143 035	2009-01-24 2011-04-04	Horaire de travail	
Ville de Sherbrooke Sherbrooke Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2729 FTQ Grève	Services des administrations locales	179	6 336	2010-12-26 2011-09-08	Augmentation générale des salaires	
Gouvernement du Québec, Direction des relations professionnelles du Conseil du trésor Québec Association des juristes de l'État Union des employés et employées de service, section locale 800 FTQ Grève	Services de l'administration provinciale	900	9 450	2011-02-08 2011-02-22	Augmentation générale des salaires	
Directeur des poursuites criminelles et pénales Québec Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales IND PROV Grève	Services de l'administration provinciale	450	4 230	2011-02-08 2011-02-22	Augmentation générale des salaires	
Services aéroportuaires Handlex inc. Saint-Laurent Conseil canadien des Teamsters, section locale 1999 FTQ Grève et lock-out	Transports	136	2 714	2011-02-16 2011-03-07	Primes	
Société des traversiers du Québec Québec Syndicat des Métallos, section locale 9538 Syndicat canadien des officiers de marine marchande FTQ Grève	Transports	119	119	2011-04-21 2011-04-21	Augmentation générale des salaires	
Commission de la construction du Québec Montréal Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau, section locale 573 FTQ Grève	Services de l'administration provinciale	800	800	2011-05-24 2011-05-24	Impasse ou lenteur ou refus de négociation	
Société canadienne des postes Saint-Laurent Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes FTQ Grève et lock-out	Communications	5 852	76 076	2011-06-03 2011-06-27	Augmentation générale des salaires	
Air Canada Montréal Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'outillage agricole d'Amérique (TCA), section locale 956 FTQ Grève	Transports	640	1 920	2011-06-14 2011-06-16	Augmentation générale des salaires	

Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Université de Sherbrooke Sherbrooke Syndicat des employées et employés de soutien de l'Université de Sherbrooke, SCFP, section locale 7498 Syndicat canadien de la fonction publique FTQ Grève	Services d'enseignement	1 300	104 957	2011-07-06 2011-12-14	Augmentation générale des salaires
Université McGill Montréal L'Association accréditée du personnel non enseignant de l'Université McGill IND LOC Grève	Services d'enseignement	1 617	106 722	2011-09-01 2011-12-15	Prestation de retraite et d'assurance
Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux Sainte-Foy Association des médecins résidents IND PROV Grève	Services de l'administration provinciale	214	107	2011-09-17 2011-09-17	Augmentation générale des salaires
La compagnie Allan Candy Granby Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie, section locale 350-T FTQ Grève et lock-out	Industries des aliments	225	5 962	2011-11-24 ---	Augmentation générale des salaires

Annexe III

Définition des concepts

Nombre de conflits

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs constitue l'unité de base du dénombrement des conflits. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils avaient trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils s'étaient retirés du marché du travail. Une moyenne est ainsi calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés en début de conflit et le nombre de ceux ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, et en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

Cette mesure est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité puisque l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit tendrait, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

L'application de cette mesure requiert également, dans l'optique d'une plus grande validité, qu'on prenne en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés, n'eût été du conflit de travail. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la *Loi sur la fête nationale*, ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année, conformément à l'article 60 de la *Loi sur les normes du travail*.

Durée du conflit

À l'exception du tableau 1 qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un conflit représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date de retour, exprimée en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés à la définition précédente (jours-personnes perdus).

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient des jours-personnes perdus multiplié par 100 sur le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par le nombre de jours ouvrables dans une année.

Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique*. De plus, il inclut les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui se signent dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui s'appliquent à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives au sens du *Code du travail* et s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public et parapublic et des organismes et sociétés d'État.